

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° ST 99.055

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 JUIN 1999

DATE D'AFFICHAGE

3 JUIN 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27

Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MATERIELS DE NETTOYAGE DES PLAGES - DEMANDE DE SUBVENTION

VOTE : UNANIMITE

La Communauté de Communes du Pays Royannais a signé une convention de partenariat avec l'Agence de Bassin Adour-Garonne pour mettre en oeuvre les interventions relevant de la Politique Territoriale Littorale.

Cette convention, après acceptation des dossiers de demande d'aide, permet aux communes de bénéficier de subventions au taux de 35 % pour l'acquisition de nouveaux matériels de nettoyage des plages.

Or le programme de réensablement de la plage de la Grande Conche nécessitera des moyens supplémentaires pour assurer un entretien correct des nouvelles surfaces.

Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de Bassin Adour-Garonne pour les acquisitions suivantes :

- 1 camion 4 x 4
- 1 tracteur 105 ch
- 1 machine rateau

Le coût estimatif pour l'achat de ces matériels est estimé à 952 000 F H.T. soit 1 148 112 F T.T.C.

Le plan de financement pourrait donc s'établir ainsi :

- | | |
|------------------------------|--------------|
| - Participation Ville (65 %) | 746 272,80 F |
| - Subvention Agence (35 %) | 401 839,20 F |

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériels supplémentaires pour l'entretien des plages de la ville de ROYAN

D E C I D E

- de solliciter auprès de l'Agence de Bassin Adour-Garonne une subvention au taux de 35 % pour l'acquisition de matériels de nettoyage des plages.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 juin 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS